

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 01-70-1902 annulant l'adjudication du 18 octobre 1902 (poste d'El-Aouaddu).

n° 01-70-1902

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
18 octobre 1902

Numéro JO
n° 70 du 01/11/1902

Date du numéro
1 novembre 1902

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu le cahier des charges des travaux de réparations à effectuer au poste d'El-Aouadda

Vu le procès-verbal d'adjudication de ces travaux en date du 10 octobre courant: Considérant que les résultats de l'adjudication pour les travaux de réparations au poste d'El-Aouadda ne présentent pas un avantage pour le service local,

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — L'adjudication du 1ER octobre 1902, pour travaux de réparations au poste de police d'El-Aouadda, est annulée, Art 2, — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué ps partout où besoin et sera inséré au Journal Officiel de la Colonie.

A. BONHOURS.